



1.1

DEC_0215_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

ATTRIBUTION ACCORD-CADRE DE « FOURNITURE DE VÉHICULES » - 2025-13-CC

Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 concernant la mise en œuvre d'une procédure en appel d'offres ouvert ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-12, relatifs aux accords-cadres à marchés subséquents,

VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 en date du 29 septembre 2022, rendue exécutoire le 03 octobre 2022, déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la procédure de commande publique pour l'accord-cadre de « Fourniture de véhicules » lancé en procédure formalisée, avec une date de remise des offres fixée au 25 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que 8 offres réparties sur les quatre lots ont été reçues dans les délais et jugées recevables,

SACHANT que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation à savoir : 50 points pour la compatibilité des prestations proposées avec les besoins de la collectivité, 30 points pour les modalités du service après-vente et 20 points pour la performance en matière de développement durable,

SACHANT qu'il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents multi attributaire et qu'il convient de contractualiser avec 5 opérateurs économiques maximum par lot,

TENANT COMPTE du rapport d'analyse des offres et plus précisément du classement des offres suivant :

Lot 1 : Véhicules légers

1. GCA Lisieux avec 81 points sur 100,
2. Renault Alliance Normandie avec 61 points sur 100,
3. Evreux Automobiles avec 51 points sur 100

Lot 2 : Véhicules utilitaires

1. MAN TRUCK avec 91 points sur 100,
2. GCA Lisieux avec 81 points sur 100,
3. REDELE SAS avec 81 points sur 100,
4. Rouen Truck Normandie avec 64 point sur 100,

5. Renault Alliance Normandie avec 61 points sur 100,
6. Evreux Automobiles avec 51 points sur 100

Lot 3 : Poids Lourds

1. MAN TRUCK avec 91 points sur 100,
2. REDELE SAS avec 81 points sur 100,
3. Rouen Truck Normandie avec 64 point sur 100,

Lot 4 ; Tracteurs

1. NOREMAT avec 85 points sur 100,
2. BLANCHARD AGRICULTURE avec 49 points sur 100

CONSIDÉRANT la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 09 octobre 2025,

Article 1 : De tenir compte de l'avis des membres de la Commission d'appel d'offre et d'attribuer l'accord-cadre de « Fourniture de véhicules » (2025-13-CC) de la manière suivante :

Lot	Attributaire
Lot 1 : Véhicules légers 3 attributaires	GCA LISIEUX ZAC LES HAUTS DE GLOS RUE JEAN CHARLES CONTEL 14100 GLOS k.mellouk@groupegca.com marchespublics@groupegca.com SIRET : 452 553 175 00020 Siège social : Renault Alliance Normandie 19 rue Eugène BOUDIN, route de Paris 14 800 DEAUVILLE SIRET : 328 881 962 00011 Agence : Renault Pont-Audemer A l'attention de Didier BAULT, Directeur de plaque 69 route d'Honfleur 27 500 SAINT GERMAIN VILLAGE SIRET : 328 881 962 00011 dbault@gueudet.fr et lleblanc@gueudet.fr EVREUX AUTOMOBILES A l'attention de Monsieur Marc BAYI, Dirigeant 1 impasse Andre Citroen 27 000 EVREUX vrievie@bayi.fr SIRET : 789 719 788 000 26

Lot 2 : Véhicules utilitaires
5 attributaires

Siège : MAN TRUCK & BUS France SAS
A l'attention de Ivan FERNANDEZ, Directeur de zone
Paris Normandie
12 avenue du Bois de l'Epine COURCOURONNES 91 008
EVRY
ivan.fernandez@man.eu
SIRET : 318 919 065 00157
Correspondances : MAN LE HAVRE ZI Parc du Hode
Voie des Hérons 76 430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE
juliette.gremont@man.eu et gilles.pointel@man.eu

Rédélé sas
A l'attention de Emmanuel MAS, Directeur d'Exploitation
1 rue de la Brèche 76 800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
commercial.redele@martenat.fr et
commercial.caen@martenat.fr
SIRET : 316 392 992 00012

GCA LISIEUX
ZAC LES HAUTS DE GLOS
RUE JEAN CHARLES CONTEL
14100 GLOS
k.mellouk@groupegca.com
marchespublics@groupegca.com
SIRET : 452 553 175 00020

ROUEN TRUCK NORMANDIE
A l'attention de Franck COQUIDE, Président
Rue du Clos Tellier 76 800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
olivier.darnette@savih.com
SIRET : 363 500 661 00048

Siège social : Renault Alliance Normandie
19 rue Eugène BOUDIN, route de Paris 14 800 DEAUVILLE
SIRET : 328 881 962 00011
Agence : Renault Pont-Audemer
A l'attention de Didier BAULT, Directeur de plaque
69 route d'Honfleur 27 500 SAINT GERMAIN VILLAGE
SIRET : 328 881 962 00011
dbault@gueudet.fr et lleblanc@gueudet.fr

Lot 3 : Poids Lourds

3 attributaires

Siège : MAN TRUCK & BUS France SAS
 A l'attention de Ivan FERNANDEZ, Directeur de zone Paris Normandie
 12 avenue du Bois de l'Epine COURCOURONNES 91 008 EVRY
 ivan.fernandez@man.eu
 SIRET : 318 919 065 00157
 Correspondances : MAN LE HAVRE ZI Parc du Hode Voie des Hérons 76 430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE
 juliette.gremont@man.eu et gilles.pointel@man.eu

Rédélé sas
 A l'attention de Emmanuel MAS, Directeur d'Exploitation
 1 rue de la Brèche 76 800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
 commercial.redele@martenat.fr et
 commercial.caen@martenat.fr
 SIRET : 316 392 992 00012

ROUEN TRUCK NORMANDIE
 A l'attention de Franck COQUIDE, Président
 Rue du Clos Tellier 76 800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
 olivier.darmette@savivh.com
 SIRET : 363 500 661 00048

Lot 4 : Tracteurs

2 attributaires

NOREMAT
 A l'attention de Christophe BACH/MANN, Président
 166 rue Ampère
 54 710 LUDRES
 marches_noremat@noremat.fr
 SIRET : 322 213 679 00036

BLANCHARD AGRICULTURE
 ZA La Tertrais
 35 590 L'HERMITAGE
 fdelanighe@blanchardagriculture.com
 SIRET : 669 200 784 000 124

Article 2 : L'accord-cadre à marchés subséquents est établis sur les prix unitaires issus des marchés subséquents. Il est cependant établi dans les limites suivantes :

Lot	Quantité minimum sur la durée contractuelle	Quantité maximum sur la durée contractuelle
Lot 1 "Véhicules légers"	5	20
Lot 2 "Véhicules utilitaires"	7	30
Lot 3 "Poids lourds"	2	5
Lot 4 "Tracteurs"	2	5

Article 3 : L'exécution de l'accord-cadre débute à compter de sa notification pour une période ferme de 48 mois. Il n'est pas reconductible.

Article 4 : Ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels de l'accord-cadre.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié aux entreprises attributaires de l'accord-cadre.

Article 6 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 027-200065787-20251013-DEC_0215_2025-AU



Fait à Pont-Audemer, le 13/10/25

Le Président

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'FC', written over a horizontal line.

Francis COUREL

